

corps : **contrôleur des affaires maritimes (CAM)** en service déconcentré

régime indemnitaire : **IAT ou IFTS des SD** ( a/c CAM du 1er grade dont l'indice brut est supérieur à 380) et le cas échéant, prime de personnel navigant pour les agents embarqués de la branche Navigation et sécurité

modulation :

- ◆ **sur la part modulable** de la dotation budgétaire moyenne
- ◆ coefficient de 0,90 à 1,10 (sous réserve du respect des plafonds indemnitaires)
- ◆ harmonisation : niveau interrégional, sous l'égide du DRAM gestionnaire de personnel

#### plafonds et dotations

Grades	Nature primes	Plafond indemnitaire	Dotation 2009			Supplément indemnitaire pour les agents exerçant fonctions de secrétaire général
			Part modulable	Part fixe	DBM globale coeff 1	
Classe exceptionnelle	IFTS	6 774 €	5 130 €	400 €	5 530 €	820 €
Classe supérieure	IFTS		4 765 €	400 €	5 165 €	985 €
Classe normale IB > 380	IFTS		4 280 €	400 €	4 680 €	1 000 €
Classe normale IB ≤ 380	IAT	4 990 €	4 280 €	400 €	4 680 €	Dans la limite du plafond

Complément fonctionnel de 540€ pour les CAM contrôleurs du travail maritime, les CAM chargés d'inspection de sécurité des navires (CSN, stations, ULAM) et les CAM de la branche Pêches, Cultures marines et Environnement (PCME)